

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'étranger, les frais de poste en plus. Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : **ALFRED RIBBOUX**
AGENCE SPECIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires.

Abonnements et annonces : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Cour-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAYAS, LAFFITE et Compagnie de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 16 JUIN 1891

L'INCIDENT DU SÉNÉGAL

Il se commet au Sénégal, à l'ombre du drapeau français, en plein territoire français et sous l'égide du gouvernement, les crimes les plus abominables : les fonctionnaires se font assassins ; les gouverneurs, c'est-à-dire ceux qui, au nom de la France, ont la sauvegarde des lois et sont dépositaires des droits des citoyens, condamnent ces mêmes citoyens au dernier supplice et les font exécuter sans enquête, sans jugement, sur un simple arrêté administratif.

On a annoncé que des poursuites allaient être dirigées contre M. Clément Thomas, ancien gouverneur du Sénégal, contre M. de Lamotte, gouverneur actuel, et contre M. Tautain, directeur des affaires politiques au Sénégal.

Or, il faut qu'on sache que ces poursuites ne sont pas exercées à l'instigation du gouvernement, qui a fait preuve dans la circonstance d'une négligence voisine de la complicité ; mais ces fonctionnaires sont poursuivis à la requête de la veuve d'un des noirs exécutés sans jugement, à la suite du meurtre de M. Jeandet.

Pour bien comprendre cette triste affaire, il faut remonter au mois de septembre 1890. A cette époque, l'administrateur Jeandet qui s'était rendu à Guédié sur le territoire français de Toro, y fut tué d'un coup de fusil par un nègre de sa suite, mécontent d'une punition qui lui avait été infligée.

Le crime avait donc pour mobile une vengeance personnelle, le *Journal officiel* du Sénégal en fait foi.

Mais il fallait un complot aux administrateurs ; sans complot pas de répression, pas de pacification, pas d'avancement. Or, comment faire ? Le Toro annexé depuis 1860 était calme et n'avait pas la moindre idée de s'offrir une insurrection. La mort de M. Jeandet arrivait à propos, on en profita.

Restait à trouver les conspirateurs. Ce fut vite fait, dit le *Novelliste* de Lyon.

On prétendit que quatre notables indigènes avaient tenté de se débarrasser de M. Jeandet et de révolutionner le pays. Or il faut dire ici que ces notables qui professent le plus profond respect pour M. Jeandet, dès qu'ils apprennent sa mort, se mirent à le poursuivre de meurtres, l'arrêtèrent, le conduisirent à Podor, où il fut exécuté séance tenante, sans jugement, simplement sur l'ordre de M. Tautain.

pendant ceux-ci n'osèrent point mettre à exécution l'ordre qu'ils avaient reçu ; ils se souvinrent qu'il y avait à Saint-Louis une magistrature chargée de rendre la justice. Ils embarquèrent donc les malheureux indigènes sur le *Richard-Toll*, et se dirigèrent vers le chef-lieu. Mais, à quelques milles de Saint-Louis, ils rencontrèrent M. Aubry-Lecomte, fonctionnaire attaché au service de M. Tautain, qui leur enjoignit de retourner à Podor avec leurs prisonniers.

Ceux-ci furent aussitôt mis aux fers, et le lendemain, dès l'aube, furent exécutés, avec un grand bruit de tam-tam, sur la grande place de Podor.

Ainsi, sans enquête, sans instruction, avec une précipitation que tout condamne, ces indigènes qui aimaient la France ont été décapités par des Français, par des représentants de l'administration !

Pourquoi n'a-t-on pas remis ces hommes aux mains de la justice ? Pourquoi ne les a-t-on pas entendus ?

Pourquoi ? Simplement parce que s'ils avaient été jugés par des magistrats impartiaux, la légende du complot tombait et, du même coup, la gloire d'avoir détruit une conspiration forgée de toutes pièces par d'insatiables ambitions.

Cependant la magistrature s'était émue de ces exécutions en territoire français. Le président de la Cour d'appel, M. Ursleur, invita le parquet à commencer une information. Le procureur de la République manda les administrateurs qui assistaient aux exécutions de Podor, et ceux-ci déclarèrent qu'ils avaient obéi aux ordres formels de M. Tautain.

A ce moment M. Clément Thomas, encore gouverneur du Sénégal, était à Dakar, en voyage en France. M. Ursleur le prévint par dépêche des exécutions et de l'information qu'il avait ordonnée contre les administrateurs coupables de cet étrange abus de pouvoirs.

Or sait-on ce qui advint ? M. Clément Thomas, télégraphiste assisté à M. Etienne, lequm, sans tarder, fit rentrer par ordre télégraphique, M. Ursleur en France.

Du coup, l'affaire était étouffée.

On me rapporte qu'un négociant du Sénégal avait dit à un haut personnage ministériel.

Cette fois il faudrait bien que la justice française s'exécute, car elle est inamovible. Allons donc, cher monsieur, les magistrats feront ce que nous voudrons, répondit l'autre.

Nous espérons bien le contraire. — En tout cas il reste l'opinion et la presse, et à lutter contre elles, M. Etienne pourra s'apercevoir qu'un sous-secrétaire d'Etat se remplace aussi facilement qu'un ministre. J.-B.

UN ARTICLE A SENSATION

Le *Figaro* reçoit d'un homme d'Etat européen, dont il cite le nom mais que toutes les lettres connaissent, une note curieuse sur la situation extérieure de la France. En voici le principal passage :

La véritable cause du canotisme qui pèse sur l'Europe, ce n'est pas le régime de la France et cette tension sera encore plus accentuée par les traités de commerce que l'Allemagne est sur le point de conclure avec l'Autriche-Hongrie, avec la Suisse, l'Italie et d'autres pays ; le seul motif d'appréhension est la situation commerciale de la France, l'isolement politique de la France sera donc suivi par l'isolement commercial.

N'y a-t-il aucun moyen de parer à cette éventualité ? Nous ne le croyons pas. En ce qui concerne l'Allemagne la question de l'Alsace-Lorraine se dresse comme un spectre. Je sais que je touche ici un point délicat et douloureux, et je sais le premier à reconnaître la noblesse et la fermeté des sentiments qui attachent la France aux provinces perdues par le traité de Francfort en 1871 ; mais il est encore le fait pas de payer d'illusions.

L'Allemagne est bien fermement résolue à ne jamais se dessaisir de l'Alsace-Lorraine, et la dit Bismarck, Strasbourg comme la grande porte de l'Allemagne depuis deux siècles. Revenir en possession de cette cité de sa maison, elle ne le rendra pas à moins d'être réduite à l'extrémité par une guerre malheureuse, et elle sacrifiera jusqu'à son dernier soldat et son dernier écu avant de consentir à sacrifier la limite des Vosges qu'elle a obtenue en 1871.

Il n'est donc pas possible de négocier avec l'Allemagne, elle ne le fera pas. L'Allemagne ne peut être reconstruite la forteresse de Luxembourg, qui, jusqu'en 1867, était forteresse fédérale allemande.

Le Luxembourg deviendrait donc allemand sur un surplus, l'Allemagne demanderait encore à la France d'autres compensations maritimes comme le Gabon, Nossi-Bé, Pondichéry, Tahiti, etc.

cinquième wagon de troisième classe resta suspendu entre le pont et les rails, le sixième et les suivants restèrent sur la culée.

La première machine est tombée sur les rails, la deuxième sur les roues, les wagons de première et de deuxième classe sont complètement broyés, le troisième postal est sous l'eau.

Personne n'a été saisi. Dans les autres wagons, les voyageurs ont été fortement blessés et contusionnés ; le nombre des personnes blessées n'est pas encore connu ; on croit qu'il est d'environ 100.

Jusqu'à présent 41 cadavres ont été retirés ; en outre deux personnes ont succombé à l'hôpital, des suites de blessures.

Les corps étaient exposés dans un verger sur les bords de la Bire ; les défilés des femmes venaient chercher leurs maris, des parents venant reconnaître les enfants, a donné lieu aux scènes les plus émouvantes.

Dès que la catastrophe fut connue, les médecins accoururent sur les lieux, accompagnés par des militaires de la garnison de Bâle, des pompiers.

Tous les omnibuses, tramways et voitures de Bâle furent requis pour aller chercher les blessés dont le transport fut conduit à l'hôpital de Bâle.

Le sauvetage fut effectué par le capitaine (fracture de la crâne), M. Emile et Mme Prout, de Paris (continuation).

Les travaux de sauvetage ont continué toute la nuit.

Le nombre des corps se trouvant encore dans l'eau est évalué à 35.

Les prévenus sont introduits : Turpin passe le premier, très nerveux, le sourcil froncé ; il feuillette fébrilement son volume ; vient ensuite Triponez, qui reste inquiet ; il est en sueur, il a essuyé fréquemment le front, met sa tête dans sa main d'un air lassé.

Ni lui, ni Turpin n'ont mis aujourd'hui leur décoration. Feuvrier garde son air indifférent ; enfin, Fesselier, le directeur, très pâle, ayant de temps en temps un sanglot vite réprimé ; on rapporte que ce malheureux n'avait reçu aucun aliment et que lorsqu'il fut introduit dans sa cellule, après l'audience de ce jour, il fut assailli par des frissons et prolongés de vomissements.

A 11 h. 15, le président ouvre l'audience, déclarant maintenir le huis-clos.

Après la réquisitoire, on a entendu la plaidoirie de l'avocat de Turpin, M. Desplats ; elle est excessive, mais elle a été écoutée avec intérêt.

Après la réquisitoire, on a entendu la plaidoirie de l'avocat de Triponez, M. Desplats ; elle est excessive, mais elle a été écoutée avec intérêt.

Après la réquisitoire, on a entendu la plaidoirie de l'avocat de Fesselier, M. Desplats ; elle est excessive, mais elle a été écoutée avec intérêt.

Après la réquisitoire, on a entendu la plaidoirie de l'avocat de Turpin, M. Desplats ; elle est excessive, mais elle a été écoutée avec intérêt.

Après la réquisitoire, on a entendu la plaidoirie de l'avocat de Triponez, M. Desplats ; elle est excessive, mais elle a été écoutée avec intérêt.

Après la réquisitoire, on a entendu la plaidoirie de l'avocat de Fesselier, M. Desplats ; elle est excessive, mais elle a été écoutée avec intérêt.

Après la réquisitoire, on a entendu la plaidoirie de l'avocat de Turpin, M. Desplats ; elle est excessive, mais elle a été écoutée avec intérêt.

Chambre des Députés

Séance du mardi 18 juin

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du tarif général des douanes.

La commission et le gouvernement proposent 30 et 35 francs par 100 kilos.

Produits de pêche étrangère. — N. 48 (huîtres fraîches, huîtres conservées, etc.)

N. 53. — Blanc de balais et de cachaou, par 100 kilos brut, chiffre de la commission 6 fr. et 5 fr. ; proposé 12 fr. et 10 fr. ; raffiné 19 fr. et 15 fr. (Adopté).

N. 58. — Rognons de morue et de maquereau par cent kilos, chiffre de la commission 0 fr. 80 et 0 fr. 60 (adopté) ; l'exemption est proposée sur les filets de balais bruts, les peaux de chiens de mer et de phoques bruts, le corail brut, les perles fines, les vestes nautiques de peaux de bœuf.

N. 59. — Epaves brutes, chiffre de la commission 10 francs et 10 francs (adopté).

N. 60. — Epaves préparées pour la parfumerie ou la pharmacie, chiffre de la commission 85 francs et 65 francs (adopté).

N. 61. — Autres substances brutes. (Exemption proposée.)

BOURSE DE PARIS

du mardi 16 juin

Cours précéd.	VALEURS	Cours cour.	Cours de la veille	Cours de clôture
94 07 1/2	Fonds d'Etat	94 07 1/2	94 07 1/2	94 07 1/2
105 1/2	10/100	105 1/2	105 1/2	105 1/2
115 1/2	10/100	115 1/2	115 1/2	115 1/2
125 1/2	10/100	125 1/2	125 1/2	125 1/2
135 1/2	10/100	135 1/2	135 1/2	135 1/2
145 1/2	10/100	145 1/2	145 1/2	145 1/2
155 1/2	10/100	155 1/2	155 1/2	155 1/2
165 1/2	10/100	165 1/2	165 1/2	165 1/2
175 1/2	10/100	175 1/2	175 1/2	175 1/2
185 1/2	10/100	185 1/2	185 1/2	185 1/2
195 1/2	10/100	195 1/2	195 1/2	195 1/2
205 1/2	10/100	205 1/2	205 1/2	205 1/2
215 1/2	10/100	215 1/2	215 1/2	215 1/2
225 1/2	10/100	225 1/2	225 1/2	225 1/2
235 1/2	10/100	235 1/2	235 1/2	235 1/2
245 1/2	10/100	245 1/2	245 1/2	245 1/2
255 1/2	10/100	255 1/2	255 1/2	255 1/2
265 1/2	10/100	265 1/2	265 1/2	265 1/2
275 1/2	10/100	275 1/2	275 1/2	275 1/2
285 1/2	10/100	285 1/2	285 1/2	285 1/2
295 1/2	10/100	295 1/2	295 1/2	295 1/2
305 1/2	10/100	305 1/2	305 1/2	305 1/2
315 1/2	10/100	315 1/2	315 1/2	315 1/2
325 1/2	10/100	325 1/2	325 1/2	325 1/2
335 1/2	10/100	335 1/2	335 1/2	335 1/2
345 1/2	10/100	345 1/2	345 1/2	345 1/2
355 1/2	10/100	355 1/2	355 1/2	355 1/2
365 1/2	10/100	365 1/2	365 1/2	365 1/2
375 1/2	10/100	375 1/2	375 1/2	375 1/2
385 1/2	10/100	385 1/2	385 1/2	385 1/2
395 1/2	10/100	395 1/2	395 1/2	395 1/2
405 1/2	10/100	405 1/2	405 1/2	405 1/2
415 1/2	10/100	415 1/2	415 1/2	415 1/2
425 1/2	10/100	425 1/2	425 1/2	425 1/2
435 1/2	10/100	435 1/2	435 1/2	435 1/2
445 1/2	10/100	445 1/2	445 1/2	445 1/2
455 1/2	10/100	455 1/2	455 1/2	455 1/2
465 1/2	10/100	465 1/2	465 1/2	465 1/2
475 1/2	10/100	475 1/2	475 1/2	475 1/2
485 1/2	10/100	485 1/2	485 1/2	485 1/2
495 1/2	10/100	495 1/2	495 1/2	495 1/2
505 1/2	10/100	505 1/2	505 1/2	505 1/2
515 1/2	10/100	515 1/2	515 1/2	515 1/2
525 1/2	10/100	525 1/2	525 1/2	525 1/2
535 1/2	10/100	535 1/2	535 1/2	535 1/2
545 1/2	10/100	545 1/2	545 1/2	545 1/2
555 1/2	10/100	555 1/2	555 1/2	555 1/2
565 1/2	10/100	565 1/2	565 1/2	565 1/2
575 1/2	10/100	575 1/2	575 1/2	575 1/2
585 1/2	10/100	585 1/2	585 1/2	585 1/2
595 1/2	10/100	595 1/2	595 1/2	595 1/2
605 1/2	10/100	605 1/2	605 1/2	605 1/2
615 1/2	10/100	615 1/2	615 1/2	615 1/2
625 1/2	10/100	625 1/2	625 1/2	625 1/2
635 1/2	10/100	635 1/2	635 1/2	635 1/2
645 1/2	10/100	645 1/2	645 1/2	645 1/2
655 1/2	10/100	655 1/2	655 1/2	655 1/2
665 1/2	10/100	665 1/2	665 1/2	665 1/2
675 1/2	10/100	677 1/2	677 1/2	677 1/2
685 1/2	10/100	685 1/2	685 1/2	685 1/2
695 1/2	10/100	695 1/2	695 1/2	695 1/2
705 1/2	10/100	705 1/2	705 1/2	705 1/2
715 1/2	10/100	715 1/2	715 1/2	715 1/2
725 1/2	10/100	725 1/2	725 1/2	725 1/2
735 1/2	10/100	735 1/2	735 1/2	735 1/2
745 1/2	10/100	745 1/2	745 1/2	745 1/2
755 1/2	10/100	755 1/2	755 1/2	755 1/2
765 1/2	10/100	765 1/2	765 1/2	765 1/2
775 1/2	10/100	775 1/2	775 1/2	775 1/2
785 1/2	10/100	785 1/2	785 1/2	785 1/2
795 1/2	10/100	795 1/2	795 1/2	795 1/2
805 1/2	10/100	805 1/2	805 1/2	805 1/2
815 1/2	10/100	815 1/2	815 1/2	815 1/2
825 1/2	10/100	825 1/2	825 1/2	825 1/2
835 1/2	10/100	835 1/2	835 1/2	835 1/2
845 1/2	10/100	845 1/2	845 1/2	845 1/2
855 1/2	10/100	855 1/2	855 1/2	855 1/2
865 1/2	10/100	865 1/2	865 1/2	865 1/2
875 1/2	10/100	875 1/2	875 1/2	875 1/2
885 1/2	10/100	885 1/2	885 1/2	885 1/2
895 1/2	10/100	895 1/2	895 1/2	895 1/2
905 1/2	10/100	905 1/2	905 1/2	905 1/2
915 1/2	10/100	915 1/2	915 1/2	915 1/2
925 1/2	10/100	925 1/2	925 1/2	925 1/2
935 1/2	10/100	935 1/2	935 1/2	935 1/2
945 1/2	10/100	945 1/2	945 1/2	945 1/2
955 1/2	10/100	955 1/2	955 1/2	955 1/2
965 1/2	10/100	965 1/2	965 1/2	965 1/2
975 1/2	10/100	977 1/2	977 1/2	977 1/2
985 1/2	10/100	985 1/2	985 1/2	985 1/2
995 1/2	10/100	995 1/2	995 1/2	995 1/2
1005 1/2	10/100	1005 1/2	1005 1/2	1005 1/2
1015 1/2	10/100	1015 1/2	1015 1/2	1015 1/2
1025 1/2	10/100	1025 1/2	1025 1/2	1025 1/2
1035 1/2	10/100	1035 1/2	1035 1/2	1035 1/2
1045 1/2	10/100	1045 1/2	1045 1/2	1045 1/2
1055 1/2	10/100	1055 1/2	1055 1/2	1055 1/2
1065 1/2	10/100	1065 1/2	1065 1/2	1065 1/2
1075 1/2	10/100	1077 1/2	1077 1/2	1077 1/2
1085 1/2	10/100	1085 1/2	1085 1/2	1085 1/2
1095 1/2	10/100	1095 1/2	1095 1/2	1095 1/2
1105 1/2	10/100	1105 1/2	1105 1/2	1105 1/2
1115 1/2	10/100	1115 1/2	1115 1/2	1115 1/2
1125 1/2	10/100	1125 1/2	1125 1/2	1125 1/2
1135 1/2	10/100	1135 1/2	1135 1/2	1135 1/2
1145 1/2	10/100	1145 1/2	1145 1/2	1145 1/2
1155 1/2	10/100	1155 1/2	1155 1/2	1155 1/2
1165 1/2	10/100	1165 1/2	1165 1/2	1165 1/2
1175 1/2	10/100	1177 1/2	1177 1/2	1177 1/2
1185 1/2	10/100	1185 1/2	1185 1/2	1185 1/2